

**CONTRAINTES AU PLAN DES  
ANNÉES-PERSONNE  
(1990 - 91)**

A.	Priorités de gestion (par ex. réduction des ressources gouvernementales, organisation et entretien du COSICS)	49
B.	Priorités stratégiques (par ex., environnement, affaires de sécurité, Europe de l'Est)	13
D.	Initiatives de l'Examen ministériel	
i.	Personnel (par ex., formation en langues étrangères et officielles, formation des recrues)	43
ii.	Autres (Service de gestion des visites, Service de correspondance, médiateur)	5
E.	Réserve d'années-personnes	*
F.	Renforcement du rôle stratégique	*
	<b>TOTAL</b>	<b>110</b>

\* Années-personnes non disponibles pour affectation avant 1991 - 92.

**REMARQUE:** Le Conseil du Trésor contrôle le personnel sur la base de l'année-personne, qui est définie comme 1 personne travaillant 12 mois à plein temps. Les nombre de postes coupés requis pour absorber ces contraintes sera plus important. Cela dépendra du moment de la période de 12 mois où la coupure est effectuée et selon que le poste est déjà occupé par une personne travaillant à temps plien.

